

SAINT JULIEN MAUMONT

Notre Village

Ses attraits



Bulletin d'information



n°27 - Février 2022

Le mot du Maire



Bien chers tous,

Cette situation sanitaire qui perdure est un frein à la vie pour chacun d'entre nous : vie associative bloqué, rassemblements restreints, et les sollicitations auprès des bénévoles impossibles. Et pourtant nos associations aimeraient tellement positionner des dates de festivités, pour l'avenir. L'équipe municipale souhaiterait rassembler tous les habitants de notre village pour fêter le « Mai communal » : Après cette longue période compliquée nous serions tellement heureux de le concrétiser.

Cette année, l'arbre de Noël a dû être annulé au dernier moment, et le Père Noël a dû trouver une autre méthode pour acheminer ses cadeaux. Pour nos retraités le choix fut fait de faire un cadeau aux aînés de 75 ans et plus, le changement de l'âge nous fut susurré par les plus jeunes.

Avec ce bulletin, nous essayons de vous faire partager l'inventaire de la vie municipale ; nos réalisations (investissements), nos décisions budgétaires, et nos condensés de fonctionnement avec les institutions et organismes avec lesquelles nous sommes liées.

Au début de notre mandature nous avons établi un contrat de solidarité communal en liaison avec le Département pour 3 ans : projets d'investissement liés à nos besoins et aux lignes budgétaires finançables par le département (Voir rubrique travaux-investissements). Chaque jour nous œuvrons pour obtenir des financements et gérer notre trésorerie, qui est insuffisante pour faire face à l'attente des versements de subventions promises. Les aides « Leader » (Europe) attendues dans le cadre de la rénovation de la chapelle viennent seulement d'arriver : une attente insupportable pour notre petite commune. Ce manque de trésorerie nous a obligé à contracter des emprunts pour faire face à d'autres engagements (remboursements d'emprunts, paiement de charges de fonctionnement et diverses contributions à la communauté de communes). Gymnastique financière compliquée pour ces petites communes rurales, car toutes sont à la même enseigne. C'est l'occasion de vous dire que la reprise d'échanges entre les Maires du canton (plus particulièrement celles qui sont proches géographiquement), sur un sujet tabou du regroupement de communes appelé « communes nouvelles », est aujourd'hui inévitable. Il nous faut l'aborder de façon positive, réfléchir à l'identification de l'intérêt général pour mutualiser les moyens, et de nous regrouper pour continuer d'exister. La commune, personne n'en est propriétaire : ce n'est qu'un lien de passage dans l'histoire.

La création officielle d'un site internet de notre Mairie est en place ; Nous l'alimenterons régulièrement sur la vie communale et intercommunale, nous mettrons aussi en ligne les comptes rendus des conseils municipaux.

N'hésitez pas à nous laisser vos adresses mails, précieuses pour échanger ensemble.

))))))))) La Fibre est opérationnelle sur l'ensemble de notre commune)))))))))

Aussi, positivement ; notre petite commune alimente les écoles du RPI avec 12 enfants chaque jour soit à Branceilles, Curemonte ou Marcillac. Un mariage : celui de notre 2e adjointe Karine Barrière, union effectuée au sein de notre maison commune, rare aujourd'hui donc bien de le souligner... De nouveaux habitants s'installent, des naissances, dont 2 à venir en ce début d'année, des rénovations de maisons ; nous aimerions aussi que les maisons de notre bourg s'ouvrent à nouveau, pour redynamiser l'ensemble (nous avons régulièrement des demandes en Mairie). Notre PLUI intercommunal avance, une présentation sera faite très prochainement au public, espérant qu'à terme cela soit bénéfique à des projets immobiliers pour accueillir d'autres familles. L'année 2022 est une grande année électorale et nous espérons que notre commune sera un exemple de participation aux scrutins. Vous avez jusqu'au 4 Mars pour vos inscriptions sur les listes. Vous pourrez prendre connaissance des nouveautés pour les procurations dans la rubrique « élections ».

L'avenir de nos villages, l'avenir de nos jeunes, le bien-être de nos proches, les services de demain, l'économie de demain, tous ces sujets ont été débattus lors d'une réunion publique sur le thème « Imagine le Midi Corrèzien », ce débat faisant suite à un film où des personnes de tous horizons professionnel, social, intergénérationnel, ont donné leur vision de l'avenir dans ce magnifique « Midi Corrèzien » aux nombreux atouts pour réussir (visible sur site de la communauté de commune)

J'en profite pour remercier Linda qui s'implique fortement dans ses missions, ce travail n'est sans doute pas toujours visible mais très important et essentiel. Nous avons aussi marqué le départ à la retraite de René Pinel qui a beaucoup œuvré pour l'entretien et l'amélioration de notre petite commune ; je l'en remercie.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une belle année 2022, vœux de santé, réussite et bonheur, sans oublier nos « Parents » qui sont en Epadh, espérant vous retrouver très vite dans une vie ouverte à des moments d'échanges festifs et chaleureux.

Philippe LONGUEVILLE

Vos conseillers municipaux...

Petit rappel, avec de gauche à droite :

- **Sylvain TRONCHE**, 43 ans, Maraicher à St Julien Maumont
- **Philippe PAUTY**, 65 ans, Retraité, 1^{er} adjoint
- **Josué SEGURA**, 42 ans, Médecin
- **Marc VITAL**, 52 ans, Chauffeur à l'IME de Meyssac
- **Sarah VACAVAN**, 29 ans, Monitrice d'équitation (western) à « La petite famille », St Julien Maumont
- **Guillaume BUCHER**, 38 ans, Pisciniste aux Ets Jarriges Espaces Verts
- **Philippe LONGUEVILLE**, 62 ans, Retraité, Maire de St Julien Maumont
- **Romain BOUTANG**, 36 ans, Spécialiste des réseaux d'eau, RB Réseaux Canalisations, St Julien Maumont
- **Karine BARRIERE**, 44 ans, Responsable d'équipes à la Chambre d'Agriculture 19, 2^e adjoint
- **Richard LAVIE**, 43 ans, Développeur R&D chez Pierrot Gourmand
- **Maxime TERROU**, 24 ans, Agriculteur à St Julien Maumont



... et leurs affectations

	Titulaires	Suppléants
Voirie / espaces verts	BARRIERE K, PAUTY P, TERROU M	LAVIE R, BUCHER G, TRONCHE S
Logements communaux	VITAL M, VACAVANT S, BOUTANG R	TRONCHE S, LAVIE R, BUCHER G
Cimetière	TRONCHE S	SEGURA J
Affaires scolaires	BUCHER G, SEGURA J, VACAVANT S	BOUTANG R, PAUTY P, TRONCHE S
Finances et suivi budgétaire	PAUTY P, BARRIERE K	TRONCHE S, LAVIE R
Action sociale	VACAVANT S, TERROU M	SEGURA J, VITAL M
Communication, info, publicité	BARRIERE K, PAUTY P	LAVIE R, SEGURA J
Salle Polyvalente	TRONCHE S	TERROU M
Délégués CCID (Commission des Impôts Directs)	CHASTANET Georgette, BUCHER G, TRONCHE S, LAVIE R, PAUTY P, PAUGAM Nadine	TRONCHE Michel, MATHEY Bernard, NEUVANDEL Robert, BROUSSOLLE Christophe, LEMOIGNE Alain, DEMANNEVILLE Denise
Délégués SIRTOM	VITAL M	LAVIE R
Délégués CAO (Commission Appel d'Offre)	BOUTANG R, SEGURA J, BUCHER G	LAVIE R, TERROU M, VACAVANT S
Délégué BELLOVIC	TERROU M	VACAVANT S
Délégué DEFENSE	BARRIERE K, SEGURA J	
Délégué SEBB (Syndicat mixte des Etudes du Bassin de Brive)	VITAL M	BOUTANG R
Délégués SIE (Secteur Intercommunal d'Electrification), FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie)	PAUTY P, LAVIE R	BOUTANG R, LONGUEVILLE P
Délégués PETR (Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux) Com Com Midi Corrèzien	LONGUEVILLE P	BUCHER G
Délégué à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Com Com Midi Corrèzien	LAVIE R	PAUTY P
Délégué à la commission voirie – aménagement numérique Com Com Midi Corrèzien	PAUTY P	
Délégués Agriculture	BARRIERE K	VACAVAN S, SEGURA J
Délégué commission Contrôle électoral	SEGURA J	BUCHER G



Pour la commission contrôle électoral ::

Délégués de l'administration : DEMANNEVILLE Denise (Titulaire) DELMAS Christine (Suppléante)

Délégué du tribunal judiciaire : NEUVANDEL Robert

Investissements et travaux

Après la réfection du chemin des Combes Nègres, qui permet aux usagers du centre équestre de transiter dans de bonnes conditions, après l'achat d'un tracteur-tondeuse qui va faciliter l'entretien de nos espaces verts et après le grand nettoyage de l'église et l'entretien de son mobilier, les travaux et les investissements se poursuivent sur notre commune. Pour 2021 notre bilan est le suivant :



Remplacement du mécanisme de commande des cloches de l'église :

L'ancien mécanisme de commande datant des années 1950 usé mécaniquement et obsolète électriquement a été déposé. Le nouveau matériel installé début 2021 comprend :



- dans le clocher 1 moteur de volée électronique par cloche, 1 marteau et moteur de tintement sur la grosse cloche et 1 armoire avec cartes électroniques de gestion des paramètres moteurs comprenant les protections thermiques et de surtensions,
- à la sacristie un tableau de commande électronique des cloches en volée et tintement, sonnerie, angélus, heures et glas avec pilotage radio synchronisé, batterie de réserve et protection par filtre secteur et antiparasite.



Les travaux ont été réalisés par l'entreprise HONORE pour un montant de 6060 € HT financé à 60 % par le Conseil Départemental.

Reprise de la toiture de l'église et des descentes EP :

Il a été observé des zones d'infiltration d'eau dans la toiture avec pourrissement de la volige et de certains chevrons, glissement d'ardoises et percement des descentes EP du clocher. Nous avons décidé de faire contrôler l'ensemble de la toiture de l'église et du clocher et procéder à un démoussage général. L'intervention délicate du fait de la hauteur et des conditions d'accès a été rendu possible grâce à l'opportunité d'une nacelle télescopique déjà présente dans le bourg pour un autre chantier.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FOUR pour un montant de 8100 € HT financé à 60 % par le Conseil Départemental.



Achat d'un ordinateur :



Afin de capitaliser le travail de notre secrétaire entre les 2 mairies pour lesquelles elle travaille (St Julien-Maumont et Marcillac-la-croze) nous avons acheté un ordinateur portable avec installation des logiciels nécessaires. Fourniture et installation par l'entreprise CERIG pour un montant de 1409 € HT financé à 25 % par le Conseil Départemental. Le solde sera réparti entre les 2 communes.

Isolation des combles de la Mairie et de l'ancienne école :



Dans le cadre des certificats d'économie d'énergie nous avons fait procéder à un soufflage de laine de verre en comble perdu sur une épaisseur de 320 mm. Avant l'intervention des travaux nécessaires d'aménagement ont été réalisés avec technique et efficacité par notre agent technique (création d'une passerelle d'accès aux VMC des logements communaux, réalisation d'une travée bois et d'un plafond suspendu dans les combles de la mairie).



L'isolation a été réalisée par l'entreprise ISO-INTER pour un montant de 585 € HT pour la Mairie, 0 € pour l'ancienne école. Des travaux complémentaires d'isolation et d'aménagement sont en cours dans les combles de la Mairie pour traiter les rampants et les pignons non éligibles au certificat d'économie d'énergie.

Etude d'aménagement des « Prés de la Font » :

Un diagnostic et plan de gestion simplifié a été réalisé en 2021 sur le site par le Conservatoire d'Espace Naturel Nouvelle-Aquitaine. Après avoir établi un Cahier des Charges d'étude d'aménagement, de valorisation et d'interprétation de la zone humide et consulté les bureaux d'étude, nous nous apprêtons en janvier 2022 à contractualiser l'étude avec la Fédération Limousin Nature Environnement pour un montant de 7300 € HT financé à 80% par le FEADER-LEADER.



Information Paroisse

Vous trouverez les horaires fixes des célébrations, ainsi que les fiches d'informations paroissiales mises à jour au fur et à mesure sur le site suivant

<https://www.correze.catholique.fr/horaires-des-messes/espace-missionnaire-tulle/beaulieu-meyssac>

Bonne navigation !

Un nouveau retraité arrive dans notre commune :

Monseigneur Jean-Christophe LAGLEIZE, Evêque de METZ en Moselle, vient de quitter ses fonctions et ce pour des raisons de santé. Il a présenté la renonciation à sa charge épiscopale au pape François qui l'a acceptée.



Son parcours ayant commencé dans le diocèse de Bourges où il fut nommé prêtre en 1981, très vite il a occupé de nombreuses responsabilités diocésaines et nationales. Il fut nommé évêque de Valence dans la Drôme en 2001, puis évêque de Metz en Moselle en 2013. Désormais Monseigneur Jean-Christophe Lagleize s'est mis à disposition de l'évêque de Tulle Mgr BESTION, et ainsi nous pourrons le voir régulièrement dans le secteur de Meyssac et Beaulieu en soutien au Père SIMON, qui a lui-même un agenda très chargé. Quelques missions également pour Rome l'amèneront encore à se déplacer sur le territoire national.

Nous souhaitons la bienvenue à Mgr LAGLEIZE, et une bonne retraite dans notre village, sa simplicité et sa chaleur humaine nous amène à le côtoyer simplement en l'appelant Jean-Christophe.

Visite de Monseigneur Bestion à St Julien-Maumont

Nous avons accueillis Mgr Bestion à l'issue de sa semaine Episcopale, et il a reçu l'ensemble des Maires afin de faire un tour d'horizon sur la vie sociale et économique de nos villages, bien évidemment la maintenance de nos églises, le rôle de nos bénévoles pour nos églises, autant de sujets qui furent abordés, et ainsi que toutes les difficultés aujourd'hui qu'à l'église dans sa gestion, et l'évolution des pratiques religieuses.

Présents : Maires du Canton; Monseigneur BESTION, Père Simon SAVARIMUTU, et Monseigneur LAGLEIZE (Invité).



Hommage à Paul LONGUEVILLE

Samedi 7 août des habitants de St Julien Maumont et des communes voisines étaient réunis dans l'église de St Julien Maumont pour rendre hommage à Paul LONGUEVILLE qui a été sacristain pendant plus de 70 ans. C'est donc entouré des 3 fils de Paul et Marthe que Monseigneur Lagleize, évêque de Metz a pu bénir une plaque en l'honneur de Paul dans cette église où il a été sacristain pendant plus de 70 ans. Décédé le 19/04/2020, Paul a accompagné pendant toute sa vie les prêtres qui se sont succédés et servi la paroisse avec une foi inébranlable et une chaleur humaine que tous lui connaissaient. Jean-Claude BROUSSOLE, à l'initiative de cette démarche peut être remercié tandis qu'une pensée particulière a été adressée à Marthe qui n'avait pu être présente en raison de soucis de santé.

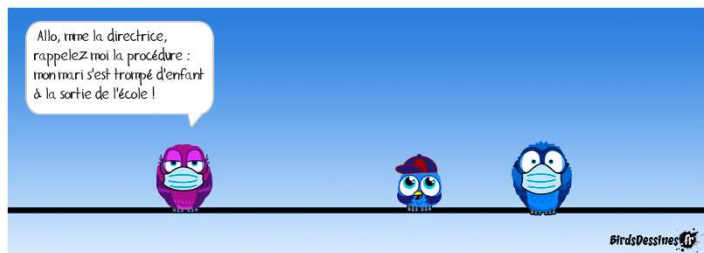


La vie sur notre commune



Vie municipale, vie associative, vie communale... l'entente est là !

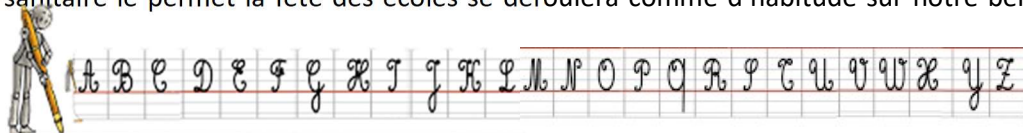
- La vie du RPI



L'année scolaire a repris pour le RPI Branceilles Curemonte Marcillac avec toujours les restrictions liées au contexte sanitaire, malheureusement. Comme évoqué l'an passé, une seconde classe à Marcillaca été ouverte grâce à l'affluence des enfants. La mairie voisine s'est démenée pour réaliser les travaux en

temps et en heure pour la rentrée. Ainsi, le RPI compte à ce jour 78 élèves, dont 6 élèves de Maumont sur Marcillac, 2 sur branceilles et 4 à Curemonte. Le coût moyen d'1 élève sur le RPI est de 1800 €.

Normalement, si la situation sanitaire le permet la fête des écoles se déroulera comme d'habitude sur notre belle commune, le 3 juillet.



- Nos associations



Association St Julien Maumont Patrimoine



La crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant 2 ans continue d'affecter l'activité de notre association dans son fonctionnement comme dans son financement. Nous faisons face pour l'instant en réduisant au maximum les dépenses courantes mais pour combien de temps ...

Le bureau se réunira prochainement afin de partager les orientations qui pourront être prises. Dans ce contexte toujours particulier la carte d'adhérent vous sera encore offerte cette année.

Les membres du bureau s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022.

Le Président – Philippe PAUTY



Association « Vivre a Saint Julien Maumont »



Chers amis, Chers adhérents,

C'est encore une triste année qui vient de s'achever pour nous tous et pour les activités que notre association proposent. Aucune manifestation n'a pu avoir lieu si ce n'est la randonnée « le Maumont en baskets » dimanche 19 septembre. Une soixantaine de personnes s'était réunie dans le Bourg au départ de ce parcours de 16 km malgré un temps pluvieux. Après quelques heures de marche sur le causse et dans la vallée du Maumont, les randonneurs se retrouvaient à la Mairie de St Julien Maumont pour un pot bien mérité ! Merci aux organisateurs et particulièrement à Marc VITAL pour le tracé et l'organisation de cette randonnée !

Cette année encore nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la suppression de la 25e édition de notre concours de belote qui se tenait habituellement le 1er week end de mars. Pour nos traditionnelles activités, aucune date n'est fixée pour le moment. En effet, que ce soit notre festival de théâtre amateur ou notre

traditionnelle fête votive, l'évolution de la crise sanitaire ne nous permet pas pour le moment de nous positionner.

Nous tenons toutefois à remercier tous les membres de l'association, les bénévoles, la municipalité et les personnes de la commune et des communes voisines qui participent et aident au bon déroulement de toutes ces manifestations depuis des années. En espérant que cette pause forcée ne démobilisera pas toute ces forces vives de nos petites communes ! Nous en profitons également pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2022, en espérant que nous sortions enfin de cette crise si difficile pour beaucoup d'entre nous.

Pour le bureau, la présidente
Virginie EVENOU



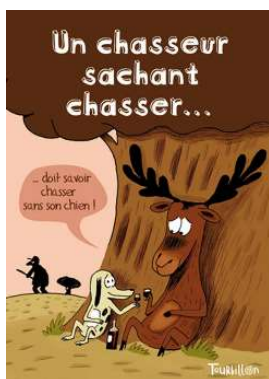
Association de Chasse

La nouvelle année 2022 vient de commencer avec ses contraintes comme la précédente : « La covid ». Aujourd'hui il nous faut vivre avec : se respecter les uns les autres et se vacciner pour se protéger au mieux contre cette pandémie.

Je le redis, la chasse est toujours un loisir, une détente ; que nous chasseurs, nous devons nous remettre en question pour améliorer nos échanges avec les non-chasseurs et tout autre utilisateur de la nature ; il y a de la place pour tout le monde.

Nos améliorations sur la gestion et la réimplantation du petit gibier : des refuges pour le lapin, une volière de pré-lâcher sur l'étang pour le canard. Et encore beaucoup de travail reste à faire.

Au niveau de la sécurité il a été acheté des miradors, qui permettent de faire des tirs fléchant pour le gros gibier « sanglier et chevreuils ».



A ce jour, avec l'entente des 4 communes Branceilles, Marcillac, Meyssac et St Julien Maumont, nous avons prélevé une quarantaine de sangliers et 9 chevreuils.

Notre association n'a pas retenu de date pour les manifestations pour cause de restrictions sanitaire, mais s'il y avait des améliorations de la situation, les dates seraient prise en temps et en heure pour les activités.

Nos chasseurs et moi-même nous vous adressons nos vœux pour cette nouvelle année 2022. Joie, bonheur et santé ! Et à très bientôt de se rencontrer.

Le Président,
Daniel BOUTANG



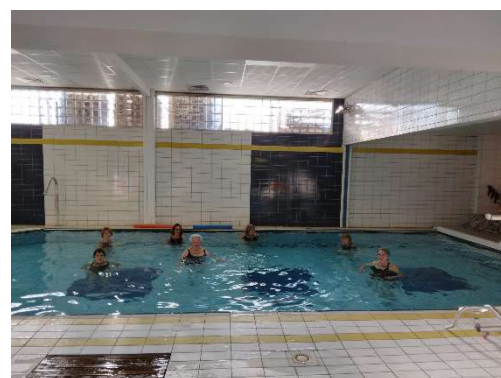
Association Relais Détente Midi-Corrézien (RDMC)

L'association RDMC a vécu une année 2021 marquée par les restrictions induites par la pandémie du COVID 19 et a suspendu l'activité d'accueil des patients dans les locaux de la mairie. Elle reste à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent des renseignements ou des informations sur son fonctionnement et sur la possibilité de reprise des activités d'accueil dès lors que les conditions le permettront.

Rappelons que ces activités consistent à accueillir dans un local adapté, proposé par la mairie des personnes présentant des pathologies neuro-dégénératives.

L'association propose ainsi un répit pour les aidants en prenant en charge les malades hors de leur domicile. Elle propose à ceux-ci des activités adaptées à leur situation.

La seconde mission de RDMC a pour objectif de protéger les aidants. A cet effet, l'association continue de proposer en partenariat avec Vithalia (Malemort) une activité d'aquagym qui a été accueillie avec succès et enthousiasme. Ainsi, en 2021, quatre groupes de dix personnes y participent les lundi, mardi à partir de 15h00 et le jeudi à partir de 14h00. Les participants peuvent de surcroît, s'ils ou elles le souhaitent pratiquer la natation, le sauna et/ou le jacuzzi.



Pour contacter l'association :

Danièle Pauty Reichart : 06 25 01 52 71
Laure Castagné : 06 88 84 54 54
Josette Tronche : 06 80 32 30 03

La vie sur notre commune

– Les infos à connaître

La commune connectée via la fibre !



Toutes les habitations de notre commune sont désormais raccordables à la fibre.

Si vous n'êtes pas encore raccordé, vous devez :

- dans un premier temps examiner les offres des différents opérateurs (ou Fournisseurs d'Accès à Internet) sur le site internet www.nathd.fr rubrique « opérateurs » (ou en appelant le N° 0 806 806 806 (service gratuit + prix appel du lundi au vendredi de 8h30 à 19h) et choisir votre opérateur,
- après vous être abonné à un forfait fibre, l'installateur de l'opérateur vous contactera pour programmer un rendez-vous de raccordement à votre domicile. Selon la configuration de l'habitation, l'intervention de raccordement peut durer de 2 à 4 heures. Une fois terminé l'abonné signe un compte rendu d'intervention. Dès que la ligne est activée par l'opérateur et que la box est branchée vous pourrez bénéficier de votre connexion internet ultra-rapide.

- ✓ le raccordement au réseau public fibre est gratuit
- ✓ la qualité de service pour l'abonné est la même quelque soit l'opérateur (qualité liée au réseau NATHD)
- ✓ l'abonné doit s'assurer avant raccordement que sur sa propriété une gaine ou un fourreau non bouché est disponible pour tirer la fibre du domaine public jusqu'à l'emplacement choisi pour installer sa box (de préférence près d'une prise électrique et de télévision). Si ce n'est pas le cas, il doit réaliser ou faire réaliser les travaux à sa charge. Le câble de fibre optique peut être installé dans la gaine du réseau téléphonique existant (si elle n'est pas bouchée).
- ✓ La prise et le câble téléphonique existant ne sont pas démontés lors de l'installation du nouveau câble fibre car ils sont la propriété d'Orange.
- ✓ En cas de panne, l'opérateur retenu par l'abonné reste son principal interlocuteur

LE SAVIEZ-VOUS ?



Rappels d'importance :

- En tant que riverain de l'espace public, tout propriétaire est tenu de s'assurer et de maintenir un déboisement suffisant de la zone pouvant impacter la pérennité de la fibre (pour information une fibre cassée est à réparer en urgence et coûte plusieurs milliers d'euros à charge du responsable du désordre).



- Sur une propriété privée, l'égouttage des arbres et de la végétation pouvant gêner le passage de la fibre en aérien est de la responsabilité du propriétaire

La commune sur le net

Pour faciliter le partage de l'information la commune s'est lancée sur le net en 2021 avec 2 sites :

<https://www.saint-julien-maumont.com> : Nous souhaitons par cet outil partager au plus vite et au mieux les informations concernant notre commune. Nous prévoyons d'y partager nos travaux, les comptes-rendus de conseil municipal... Pour le faire vivre toutes vos idées sont les bienvenues. N'étant pas des experts en communication nous comptons également sur votre bienveillance quant aux accès/ présentations que nous allons vous proposer.

Facebook – groupe public « St Julien-Maumont, 19500 ». Déjà 38 membres. A chacun de le faire vivre pour partager les bons moments, de belles photos et divers évènement de la commune.



En parcourant la page vous pourrez admirer Hortense, notre petite mascotte et poule de Monsieur le Maire... elle le suit partout !

Merci à Laure pour cette belle vue, début janvier



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : où en est-on ?



Comme chacun sait le PLUI intercommunal qui doit être l'outil opérationnel de la gestion de l'urbanisme dans nos communes du Midi Corrézien avance en respectant les diverses étapes d'étude, et de négociation avec les services de l'état. Certains d'entre vous ont déposés une demande de CU, et ce sont vu refuser leur demande. Effectivement la DDT qui instruit les dossiers s'appuie sur le fait que le PLUI du Midi Corrézien n'est pas encore à son terme, et donc pas validé, et répond par la négative afin de privilégier des nouvelles règles pour conserver une cohérence d'aménagement du territoire. Un volume d'environ 300 ha constructible sur l'ensemble du territoire Midi Corrézien pour 15 ans est un objectif placé à ce jour, ce qui pourrait positionner notre commune avec une surface avoisinant les 3.6 à 4 ha maximum. Les contraintes imposées laissent très peu de manœuvre au choix des secteurs et parcelles à mettre en avant pour valider l'urbanisation dans notre commune. Des objectifs majeures guident la construction du PLUI telles que :

- Prioriser l'urbanisation dans les bourgs.
- Agir sur la vacance par le réinvestissement des logements inoccupés (réhabilitation et renouvellement en particulier dans les centres bourg.
- Densifier des villages et hameaux ne concentrant pas d'enjeux agricoles.
- Stopper le développement des secteurs d'urbanisation linéaire, source de mitage et de nuisance à la pérennité d'exploitations agricoles.
- Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs, le maintien et l'évolution des sites d'exploitations existants en anticipant les projets d'extension des exploitations agricoles.
- Respect des périmètres de protection vis-à-vis de l'ensemble des vergers (sans doute 50 m),
- Distance réglementaire vis-à-vis des bâtiments d'exploitation agricole (100m).
- Prendre en compte les terrains agricoles et les plans d'épandage.
- Eviter les constructions isolées, dans des lieux où il n'y a pas de réseaux d'eau et d'électricité à proximité, et qui participeraient au mitage des espaces agricoles et naturels.

Le 2 Novembre dernier une rencontre a eu lieu avec les filières agricoles, syndicats agricoles, techniciens de la chambre d'agriculture, présidents d'ASA, et fédérations. Dans les phases à venir une réunion d'information publique aura lieu avec une mise à disposition des pré-zonages au public.

Rappel, de la mise à disposition en Mairie d'un cahier de liaison pour consigner des avis ou sollicitations d'administrés sur l'urbanisation de notre commune, chaque notification est remontée à la cellule d'étude.

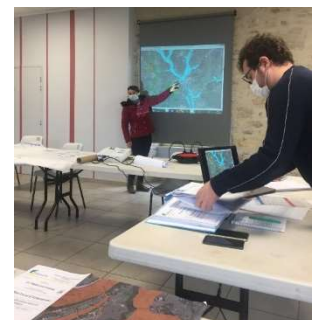
Pour tout savoir sur les enjeux, les objectifs, les étapes..., de votre PLUI, connectez-vous sur :

<https://www.midicorrezien.com/urbanisme/le-plui-plan-local-durbanisme-intercommunal>

De nombreuses rencontres et plusieurs ateliers de pré-zonage ont eu lieu.

En attendant, les règles d'urbanisme en vigueur restent applicables

Les documents d'urbanisme, nécessaires pour vos travaux ou constructions sont disponibles consultables sur



<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



LES MAISONS ! DE QUELLE COULEUR EST CHACUNE DE CES MAISONS ?



LA MAISON BLEUE N'EST PAS À CÔTÉ DE LA MAISON JAUNE NI DE LA MAISON VERTE.
LA MAISON JAUNE EST À GAUCHE DE LA MAISON VERTE.
LA MAISON ROUGE N'A PAS TROIS FENÊTRES.
LA MAISON VERTE A UNE CHEMINÉE.

Réponse en dernière page

La gestion des déchets

Pensez à trier vos déchets. En cas de doute, contactez le SIRTOM ou connectez-vous sur <http://www.sirtom-region-brive.net/>. Si vous ne disposez pas d'un bac à ordures ménagères ou en cas de surplus occasionnel, les déchets ménagers sont à mettre dans des sacs rouges. Ces derniers sont à récupérer à la mairie.

Attention : Les encombrants doivent être amenés en déchèterie.

Horaires de la déchèterie de St Julien Maumont :

lundi au jeudi : 14h-18h

vendredi, samedi : 9h-12h/14h- 18h

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des déchets devant la déchèterie quand elle est fermée, sous peine d'amende.

Un calendrier des dates de collecte est également disponible en mairie. N'hésitez pas à passer nous le demander.

Mon Calendrier de collecte

Ordures Ménagères Collecte sélective Biodéchets



Janvier 2022								Fevrier 2022								Mars 2022								Avril 2022										
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
52						1	2	5			1	2	3	4	5	6	9			1	2	3	4	5	6	13			1	2	3			
1	3	4	5	6	7	8	9	6	7	8	9	10	11	12	13	10	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	4	5	6	7	8	9	10
2	10	11	12	13	14	15	16	7	14	15	16	17	18	19	20	11	14	15	16	17	18	19	20	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17	
3	17	18	19	20	21	22	23	8	21	22	23	24	25	26	27	12	21	22	23	24	25	26	27	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
4	24	25	26	27	28	29	30	9	28							13	28	29	30	31							17	25	26	27	28	29	30	
5	31							10								14																		
Mai 2022								Juin 2022								Juillet 2022								Aout 2022										
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
17						1	2	22			1	2	3	4	5	26			1	2	3	31			1	2	3	4	5	6	7			
18	2	3	4	5	6	7	8	23	6	7	8	9	10	11	12	27	4	5	6	7	8	9	10	32	8	9	10	11	12	13	14			
19	9	10	11	12	13	14	15	24	13	14	15	16	17	18	19	28	11	12	13	14	15	16	17	33	15	16	17	18	19	20	21			
20	16	17	18	19	20	21	22	25	20	21	22	23	24	25	26	29	18	19	20	21	22	23	24	34	22	23	24	25	26	27	28			
21	23	24	25	26	27	28	29	26	27	28	29	30				30	25	26	27	28	29	30	31	35	29	30	31							
22	30	31						27								31								36										
Septembre 2022								Octobre 2022								Novembre 2022								Decembre 2022										
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
35				1	2	3	4	39			1	2	44			1	2	3	4	5	6	48			1	2	3	4						
36	5	6	7	8	9	10	11	40	3	4	5	6	7	8	9	45	7	8	9	10	11	12	13	49	5	6	7	8	9	10	11			
37	12	13	14	15	16	17	18	41	10	11	12	13	14	15	16	46	14	15	16	17	18	19	20	50	12	13	14	15	16	17	18			
38	19	20	21	22	23	24	25	42	17	18	19	20	21	22	23	47	21	22	23	24	25	26	27	51	19	20	21	22	23	24	25			
39	26	27	28	29	30			43	24	25	26	27	28	29	30	48	28	29	30					52	26	27	28	29	30	31				
								44	31							49								1										

Jours fériés Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés : Si votre jour de collecte « tombe » un jour férié : la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine

Déchets COVID... restons toujours vigilants

Négligemment abandonnés sur les trottoirs, routes, chemins, forêts... mais également dans les bacs de tri sélectif, les masques, gants ou lingettes usagés sont devenus sources de pollution. Masques, gants et lingettes se dégradent très lentement dans la nature. Ils peuvent même donner lieu à la libération de microparticules qui se dispersent très facilement et sur de grandes distances, au gré des pluies et des vents.



Des gestes simples à respecter ! Nous invitons tous les citoyens à relayer le plus largement possible les consignes, les gestes simples à adopter pour s'en débarrasser de façon sécurisée. Une seule règle à appliquer : masques, mouchoirs, lingettes et gants sont à jeter dans un sac fermé puis dans la poubelle des ordures ménagères afin d'être incinérés.

Sécurité routière

Depuis longtemps déjà nous connaissons le côté très dangereux de la sortie de notre bourg, la peur de se faire percuter en voulant sortir pour aller vers Beaulieu ou Meyssac. Un courrier fut expédié à M le Président du Conseil Départemental afin que ses services se penchent à nouveau sur cette situation.

La vitesse des véhicules qui traversent notre agglomération est bien au-delà des 50 Km/h, les riverains en témoignent régulièrement.

L'étude d'un éventuel aménagement est en cours au service Etudes et travaux du Département.



Pour la D10 entre Branceilles et Meyssac, des riverains ont également fait part de leur craintes en voulant sortir de chez eux pour circuler sur la départemental, les véhicules arrivent trop vite, apparemment.

Egalement sollicité sur ce sujet M le Président du Conseil Départemental a diligenté une évaluation de la circulation entre le 27 Septembre 2021 et le 03 Octobre 2021 : Dans le sens Branceilles/Meyssac le Trafic moyen est de 282 véhicules/jour dont 2 poids-lourds, soit 0,7 % du trafic. Les vitesses moyennes pratiquées sont de 56 km/h pour les véhicules légers, et de 40 km/h pour les poids lourds. Dans le sens Meyssac vers Branceilles, le trafic moyen est de 296 véhicules/Jour dont 2 poids lourds soit 0,6 %. La vitesse moyenne est de 54 kms/h pour les véhicules légers, et de 40 km/h pour les poids lourds.

En conclusion de cette analyse la limitation de vitesse à 90 km/h est largement respectée, et les services du département estiment qu'une limitation à 70 km/h n'est pas nécessaire, et ne serait pas comprise par les usagers du fait que les vitesses moyennes pratiquées sont déjà bien inférieures.

Il est rajouté que le sentiment d'insécurité pourrait être lié à la faible largeur des accotements et à la présence de haies qui forment un masque gênant à la visibilité, ce qui nous sensibilise à la maintenance de ces environnements.

PETR - Pôle d'équilibre territorial et rural :

Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne est peut-être méconnu de certains d'entre vous ?,

Le PETR est un outil de coopération aux services du territoire, de ses activités et de ses habitants, il a été créé en 2017 mais la coopération en Vallée de la Dordogne Corrézienne a plus de 30 ans !

Ce syndicat a pour mission de porter et développer des projets de coopérations, de mutualisations à l'échelle Vallée de la Dordogne Corrézienne. Sa cohésion géographique, économique et sociale et sa cohérence territoriale ont permis de mener des actions structurantes en faveur du tourisme, de s'appuyer sur les compétences de nos services dans les collectivités pour répondre à des appels à projets, d'accompagner financièrement les projets des communes et intercommunalités.



L'attractivité et la vitalité de notre territoire passent par la qualité de notre cadre de vie, notre identité locale, mais aussi par l'économie.

En Vallée de la Dordogne Corrézienne, l'économie et l'emploi sont notamment touristiques et agricoles. Sans la connaissance approfondie de nos ressources agricoles, forestières et patrimoniales, des besoins des acteurs économiques, nous pourrions difficilement répondre à certains enjeux à venir : maintenir le tissu économique, anticiper les évolutions, les modes de consommation, les changements climatiques et prendre en compte les attentes des touristes...

Les projets menés au PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne ont un fil conducteur maintenir et renforcer l'attractivité de notre pays. Ils touchent à différentes thématiques : Agriculture, Patrimoine, Forêt, Emploi, Tourisme.

BELLOVIC :

Le **Syndicat Mixte BELLOVIC** est un établissement public créé au **1er janvier 2017**, issu de la fusion de trois syndicats :

- **Syndicat des Eaux de Roche de Vic** (Créé le 21 novembre 1949,
- **Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (SIERB)** (Créé le 19 octobre 1965)
- **et Syndicat de production BBM Eau – Créé le 10 mars 2009**

Il regroupe **38 communes** dont une représentée par sa Communauté d'Agglomération.

Le Syndicat assure les compétences suivantes :

- **L'eau potable** pour **38 communes** ;
- **L'assainissement collectif** pour **14 communes** ;
- La **voirie rurale** pour **13 communes** ;
- La **voirie communale non communautaire** pour **13 communes** (depuis le 1er janvier 2020).



Concernant la compétence Eau potable (production et distribution) pour **38 communes** :

- 100% des communes de la communauté de communes du Midi Corrèzien
- 3 communes de Xaintrie Val'Dordogne (Albussac, Bassignac le Bas et Neuville)
- 1 commune de l'Agglo de Brive (Turenne)

En tant que maître d'ouvrage, il décide et réalise, par la passation de marchés publics, les investissements lui permettant de :

- Garantir une distribution d'eau potable optimale du captage en rivière Dordogne au compteur de l'abonné.
- Construire, de moderniser ou de renouveler réseaux et ouvrages nécessaires à la production et à la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire.

Le Syndicat s'assure également de la bonne exécution des marchés publics et du contrat de concession pour l'exploitation du service.

Afin de financer les investissements réalisés sur le réseau, le Syndicat Mixte BELLOVIC vote chaque année ses tarifs de l'eau potable.

Le 1er janvier 2019, le Syndicat a signé un nouveau contrat de concession de service public avec la **Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)**. Celle-ci exploite, pour le compte du Syndicat, le service public d'eau potable sur l'ensemble du territoire, et ce pour une **durée de 12 ans (1er janvier 2019- 31 décembre 2030)**.

La SAUR assure :

- La production de l'eau potable grâce aux ouvrages du Syndicat ;
- La protection et la sécurisation de la ressource ;
- Le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- Le contrôle de la qualité de l'eau potable ;
- Le transport et le stockage de l'eau potable ;
- La distribution de l'eau potable grâce au réseau du Syndicat ;
- La recherche et la réparation de fuites ;
- L'entretien courant des équipements du réseau ;
- L'exploitation, l'entretien préventif pour le bon fonctionnement des ouvrages ;
- La relève des compteurs, la facturation et la gestion clientèle ;
- Une mission de conseil auprès du syndicat et des abonnés.

En 2021, Bellovic a fait réaliser à SAUR le renouvellement des canalisations intérieures du réservoir de Saint-Julien-Maumont.

Aucuns travaux n'ont été réalisés sur le réseau

- ✓ 131 branchements d'eau potable sur la commune de Saint-Julien-Maumont, pour une consommation annuelle de 9 938 m³ en 2020 (les chiffres 2021 nous seront communiqués en mars 2022).

- ☞ Pour l'année 2022, le Syndicat bellovic n'a pas augmenté ses tarifs.





Le Conseil constitutionnel ayant donné quitus à la presque totalité de la loi, le pass vaccinal souhaité par le gouvernement est entré en vigueur ce 24/01/2022. En résumé, cela signifie que les personnes non vaccinées n'ont plus eu, à partir de cette date,, accès à la plupart des établissements sportifs, culturels et de loisirs.

Qui est concerné ? Le pass vaccinal concerne toutes les personnes de 16 ans et plus (16 ans représente la «majorité vaccinale», c'est-à-dire l'âge à partir duquel on peut se vacciner sans l'accord des parents).

Comme le pass sanitaire avant lui, le pass vaccinal est obligatoire non seulement les personnes qui souhaitent accéder aux lieux concernés, mais également pour les personnes qui y « *interviennent* » : salariés, agents, ou même bénévoles qui exercent dans ces lieux doivent avoir leur pass vaccinal, c'est-à-dire justifier d'un schéma vaccinal complet.

Pour les personnes de moins de 16 (et à partir de 12 ans), le pass sanitaire reste en vigueur (certificat de vaccination ou certificat de rétablissement ou test négatif).

Quels sont les lieux et services concernés ?

Le pass vaccinal remplace le pass sanitaire. Il est donc exigible pour accéder aux mêmes lieux, activités et services : activités de loisirs et de culture (cinémas, théâtres, concerts, bibliothèques, installations sportives...), activités de restauration commerciale et débits de boissons (sauf restauration collective), foires, salons professionnels et séminaires, déplacements par transports interrégionaux. Sur décision du préfet, les « *grands magasins et centres commerciaux* » peuvent également être concernés. Une exception pourra être faite dans les transports en cas de « *motif impérieux d'ordre familial ou de santé* ».

Qu'est-ce qu'un « schéma vaccinal complet

En dehors de cette exception, c'est bien un « *schéma vaccinal complet* » qui sera exigé pour obtenir son pass vaccinal. C'est-à-dire une primo-vaccination (une ou deux doses, selon le type de vaccin) plus une dose de rappel au maximum 7 mois plus tard – uniquement pour les personnes de plus de 18 ans et un mois. Pour les jeunes entre 16 et 18 ans et un mois, la seule primo-vaccination suffit.

Faut-il faire une démarche particulière ?

Aucune démarche n'est nécessaire pour transformer son pass sanitaire en pass vaccinal : si l'on est vacciné, le QR-code papier ou numérique reste le même. Ce sont les outils de contrôle qui seront mis à jour.

Quelles sont les exceptions prévues ?

En lieu et place du certificat de vaccination complète, il peut être présenté un certificat de rétablissement datant de plus de 11 jours et moins de six mois ; ou un certificat de contre-indication médicale à la vaccination.

Un pass vaccinal pourra également être accordé aux personnes qui débutent maintenant leur processus de vaccination (et jusqu'au 15 février). L'accès aux lieux réglementés leur sera accordé sur présentation du certificat de l'administration de la première dose et d'un test négatif réalisé moins de 24 heures avant.

Comment s'effectueront les contrôles ?

Comme auparavant, le contrôle du pass vaccinal s'effectuera par lecture du QR-code (papier ou numérique) au moyen d'une application spécifique, qui sera automatiquement mise à jour. La nouveauté est que désormais, en cas de doute sur le fait que le document présenté « se rattache à la personne qui le présente », la personne qui contrôle a le droit de demander la présentation d'un « *document officiel comportant sa photographie* », afin de vérifier la concordance. Il n'est bien sûr pas possible de conserver ce document ni « *d'utiliser les informations qu'il contient* ».

Autre nouveauté : les forces de l'ordre sont désormais autorisées à accéder aux « *lieux, établissements, services ou événements* » concernés par le pass vaccinal « afin de contrôler la détention par les personnes qui s'y trouvent » de leur pass vaccinal « *ainsi que le respect par l'exploitant ou le professionnel responsable de son obligation de contrôle de la détention de ces documents* ». En théorie, il est donc possible pour des policiers de rentrer dans un bar, un restaurant ou un festival et de contrôler le pass de toutes les personnes qui s'y trouvent.

Qu'est-ce que la nouvelle procédure de « repentir » ? Le gouvernement a introduit dans la loi une procédure originale de « repentir » pour les personnes qui auraient enfreint la loi ces derniers mois en matière de pass sanitaire : accès répété à un lieu sans pass sanitaire, usage de faux pass, etc. Si ces personnes acceptent de se faire administrer dans les 30 jours une première dose de vaccin, l'action publique sera « éteinte » et toutes les poursuites seront abandonnées.

Elections présidentielles

✚ le 10 et 24 AVRIL 2022

✚ et ELECTIONS LEGISLATIVES LE 12 ET 19 JUIN 2022

Ce qu'il faut retenir des nouveautés et des démarches afin de participer à ces élections majeures de notre pays:

☞ Date limite d'inscription sur les listes électorales :

4 MARS 2022 en MAIRIE ou par courrier et jusqu'au **2 MARS 2022 en ligne sur le site: [service-public.fr](https://www.service-public.fr)**

☞ Pour les procurations:

A partir du 1er Janvier 2022, le mandataire peut-être inscrit dans une autre commune que le mandant (*le mandant est la personne qui ne pourra pas aller voter, et le mandataire est l'électeur qui vote à sa place*).



En revanche le mandataire doit toujours voter pour le mandant dans le bureau de vote de ce dernier. Le mandataire doit avoir qualité d'électeur au regard de l'élection concernée. Il doit pouvoir voter lui-même pour l'élection pour laquelle il est porteur d'une élection.

Les électeurs peuvent disposer uniquement de 2 procurations, dont une seule établie en FRANCE.

A ce jour aucune disposition juridique ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration, par contre en cas de demande tardive et compte tenu des délais d'acheminement, d'instruction, de prise en compte par la Mairie, il est possible que le mandataire ne puisse voter faute de délai suffisamment long pour valider la procuration. Attention, idem pour les demandes de procurations dématérialisées.

Durée de la procuration: le mandant choisi d'établir une procuration pour un seul tour de scrutin ou pour les 2 tours de scrutins ou pour une durée allant jusqu'à 1 an (ou pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire, jusqu'à 3 ans). A défaut d'énonciation contraire, il est admis que la procuration est valable pour les 2 tours de ce scrutin. En revanche si le mandant a expressément limité sa procuration à un seul tour de ce scrutin, la procuration n'est pas valable pour l'autre tour. Lorsque plusieurs scrutins ont lieu le même jour, la procuration valable pour un scrutin, est également valable pour le ou les autres scrutins.

Les procurations peuvent être réalisées avec un formulaire administratif prévu à cet effet, ou en télé-procédure dite Maprocuration (www.maprocuration.gouv.fr). Cette télé-procédure est accessible aux électeurs inscrits sur liste électorale communale, (y compris liste électorale complémentaire), et sur liste électorale consulaire.

Les demandes de procurations peuvent être recueillies au sein de tout commissariat de police ou de toute brigade de gendarmerie du territoire national, par les OPJ ou délégués d'OPJ (Officiers de police judiciaire).

Un de nos administrés se bat pour devenir Français.



M Mickaël WEBB est domicilié à la Chabroulie, avec son épouse Mme Dina ESHUIS, depuis quelques années déjà, et présent sur notre territoire depuis au moins 30 ans ayant résidé dans plusieurs communes de notre canton. Il a lui-même contribué à notre économie ayant eu des activités professionnelles.

M WEBB âgé aujourd'hui de 78 ans désire profondément confirmer son attachement à notre pays, pleinement imprégné de notre culture, attaché aux moments forts de la nation, et régulièrement présent à la cérémonie du 11 Novembre. Il a participé régulièrement aux échéances électorales avant le BREXIT, aujourd'hui il ne peut plus honorer ce privilège. La Direction de la Citoyenneté (plateforme de naturalisation) lui refuse sa naturalisation. Il a fait appel à décision, et nous avons appuyé favorablement sa demande auprès du Ministre de l'intérieur M.DARMANIN.

M Le Sous-Préfet a également été sollicité pour intervenir en sa faveur.

En date du 26 Octobre 2021, un courrier du Ministère de l'intérieur lui stipule qu'une suite favorable pourrait être donnée à son recours, sous réserve d'éléments nouveaux susceptibles de remettre en cause le sens de cette décision.

A ce jour, plus de nouvelles, nous espérons vivement que M WEBB puisse à nouveau se sentir chez lui à St Julien-Maumont, et peut-être participer à nouveau aux futures échéances électorales qui arrivent.

Ça s'est passé en 2021 chez nous et la presse en parle !

Rando du 25 juillet



Dimanche 25 juillet, près de 60 personnes se sont retrouvées dans le bourg de Saint Julien Maumont au départ d'un balade de 9.5 km organisée par le Conseil Départemental, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la commune de St Julien Maumont.

Cette balade fut l'occasion de redécouvrir le patrimoine et les paysages de la commune. En effet, de l'Eglise de Maumont à la chapelle de St Julien en

passant par les paysages de cause autour du village de Lime et les bruyères en fleur de l'autre côté de la vallée du Maumont, cette promenade permit à bon nombre de découvrir ou redécouvrir Saint Julien Maumont.

Cet effort s'est terminé à 12h30 autour d'un casse-croute et la présentation des spécialités viticoles de Jean Moulène et Christian Daniel Barrière, viticulteurs de la commune.

Merci à tous les organisateurs et les bénévoles pour cette matinée bucolique et fort sympathique!



Mariage, le 31 juillet

Samedi 31 juillet nombreux sont celles et ceux qui se sont retrouvés à la mairie de Saint Julien Maumont pour célébrer le mariage de Karine BARRIERE et d'Emmanuel CARBONNIERE.

C'est autour du Maire, Philippe LONGUEVILLE que Karine et Emmanuel se sont dit oui. Le joli cortège filait ensuite à Borrèze en Dordogne pour continuer les festivités !



Départ en retraite René PINEL

Vendredi 1er octobre, le conseil municipal de St Julien Maumont se réunissait avec des habitants de la commune et deux anciens maires Jean-Claude PAUTY et Georgette CHASTANET, autour de René PINEL, agent technique de la commune, pour célébrer son départ en retraite. Au cours de son discours, le maire, Philippe LONGUEVILLE, rendait hommage au travail et au courage de René. Embauché à temps partiel en 2014 sous la mandature de Jean-Claude PAUTY, René Pinel avait pu être embauché à plein temps en 2020.

C'est donc pendant 7 ans que René aura participé aux travaux d'embellissement et de valorisation de la commune. Et René n'a pas plaint sa peine ! Débroussaillage, tonte, taille, entretien des routes... René a aussi permis à

la commune de restaurer bon nombre d'éléments de patrimoine et d'améliorer certains bâtiments grâce à ses compétences en maçonnerie. Restauration des croix de chemin, construction de murets, construction des toilettes publiques, participation aux travaux de restauration de la chapelle de St Julien... La liste serait trop longue !

C'est donc avec émotion et en le remerciant chaleureusement que Philippe LONGUEVILLE et Philippe PAUTY son adjoint, lui remettaient un cadeau bien mérité pour son dévouement, son travail et sa disponibilité auprès de la commune et des habitants.



Un grand merci à René PINEL et bonne retraite que l'on imagine active !



Cérémonie du 11 novembre



Un format un format moins « restreint » que l'an passé a permis une cérémonie en musique. Merci aux musiciens ainsi qu'aux jeunes pour la lecture qu'ils nous ont partagé.



Un peu d'histoire

Nous avons choisi cette année d'apporter un éclairage particulier sur deux habitants de la commune de Saint Julien Maumont aujourd'hui disparus : **Armand SOULIER** (1885-1919) et son fils **Jean SOULIER** (1913-2001)

Habitant du Bourg, paysan et réparateur de sabots, Armand Soulier fut veuf très tôt. Armand participa à la première guerre mondiale. Il en revint vivant mais mutilé et décoré de la médaille militaire.

20 ans après le conflit son engagement dans la grande guerre fut reconnu et célébré au cours d'une cérémonie sur la place de l'église en face du Monument aux Morts où il fut décoré de la Légion d'Honneur.

C'est Etienne Barot, habitant de la commune, ancien capitaine de la Garde Républicaine officiant à la retraite comme secrétaire de mairie et lui même décoré de la Légion d'Honneur qui la lui remettra entouré des habitants de la commune.

Vous trouverez ci-dessous le discours d'Etienne Barot pour cette occasion.

Mes Chers Amis,

Pressenti pour remettre la Croix de la Légion d'Honneur au camarade et ami Armand Soulier, c'est avec joie que j'ai accepté cette douce mission.

Si au cours de ma modeste carrière il m'a été donné de remettre de nombreuses croix de la légion d'Honneur aux hommes de réserves, ai-je besoin d'affirmer que nulle ne m'a été plus sensible que celle d'aujourd'hui.

Fils d'ouvrier, il m'est particulièrement agréable d'avoir à décorer un vieil ami, un paysan de chez nous, un terrien 100%, un poilu de la Grande Guerre. Un de ceux hélas très nombreux qui tenaient les tranchées dans la proportion de 90 pour 100. Ce chiffre non inventé a été énoncé récemment à la tribune de la Chambre par M. Daladier, Président du Conseil.

Armand Soulier, détenteur de la médaille militaire, grave mutilé de guerre, voit aujourd'hui sa bravoure récompensée. Comme le granit de sa Corrèze natale il était dur à la résistance, inexorable dans l'action. Malgré cela, certains esprits inquiets diront peut-être encore qu'Armand Soulier a de la chance.

C'est vrai, il en a toujours eu, car lorsqu'il reçut sa blessure, il aurait pu payer de sa vie l'acte de bravoure accompli.

Un veinard vous dis-je. Tout le démontre. C'est ainsi qu'en parcourant « l'officiel » j'ai eu le plaisir de constater qu'en face de son nom était inscrit celui d'une femme.

Mais oui une femme : Elvire Popesco.

L'un et l'autre n'ont certes pas été nommés dans l'Ordre de la Légion d'Honneur au même titre, ni par le même ministre, mais c'est un fait.

Qu'est cette gente femme vous demandez vous ? Elvire Popesco, une Slave, plus exactement une Roumaine, est une comédienne de grand talent que j'ai eu le plaisir d'applaudir de nombreuses fois au théâtre de Paris, rue Blanche, lorsqu'elle jouait les pièces de Louis Verneuil.

Je ne méconnais certes pas, ni ne discute son talent, mais dussé-je passer pour un puritain, permettez-moi de penser et de dire que j'estime mieux à sa place la Croix de la Légion d'Honneur sur le veston rugueux de notre ami Armand Soulier que sur la blanche chemisette de soie de la blonde Elvire.

Ici, à mon humble avis, cette croix répond mieux à sa destination première.

En effet, l'ordre de la Légion d'Honneur fut institué en 1802 par le premier consul Bonaparte pour récompenser les services militaires.

Au début, cette décoration fut distribuée largement par Napoléon pour récompenser les actes de bravoure accomplis par les vieux « Grognards » qu'il promena sur tous les champs de bataille d'Europe.

Croyez vous que le poilu de 1914 ne puisse pas être avantageusement comparé à celui de 1800.

Croyez vous que le combattant de la Sommes, de l'Artois, de Champagne et de Verdun et quelques chose à envier comme souffrances morales et physiques à celui d'Arcole, de Rivoli, de Dantzig, de Friedland ou d'Austerlitz.

Les combattants de la Grande Guerre ont offert sans marchander leur vie au salut national.

La liste trop longue qui s'étale devant vous, de parents ou amis que nous pleurons encore aujourd'hui en est une preuve tangible.

Meurtris à jamais dans leur chair. Amputés, blessés de la face, blessés du poumon. Traînant misérablement leur vie faite de souffrance et d'abnégation.

20 ans après, on a une tendance à minimiser l'effort accompli par le poilu de 1914. Cependant s'il fallait des preuves de cet effort on les trouverait dans les paroles de Clémenceau qui disait du haut de la tribune de la chambre en 1919 : Ils (les combattants) « Ils ont des droits sur nous ».

Plus près de nous, il suffirait de questionner M. le Curé Besse, Croix de guerre, qui était dans le secteur d'Armand Soulier lors de la blessure de ce dernier. Messieurs Croze et Albert et toute cette phalange de poilus qui se pressent autour de leur drapeau. Eux vous diraient ce qu'a été leur martyr pendant l'époque terrible 1914-1918.

Et alors, c'est 20 ans après ces douloureux événements, alors qu'on nous assurait que cette guerre était la dernière, que la plus douloureuse des angoisses étreint de nouveau le monde.

Après l'alerte de septembre, après Munich, nous avions espéré vivre tranquille, chasser ce cauchemar, de nouveau la bourrasque sillonne encore l'univers. Des nuages s'amoncellent à l'horizon. Aussi permettez moi de formuler un vœux à l'ombre du vieux clocher, au pied de ce monument du souvenir :

« Dieu veuille qu'un pareil cataclysme nous soit épargné »

C'est avec cet espoir que je termine ce trop long laïus et sans transition que je reviens au héros du jour :

Mon cher Armand, je crois être l'interprète de la population tout entière de St Julien Maumont en te disant que nous sommes fiers de la distinction qui t'a été conférée, nous te souhaitons de la porter longtemps, très longtemps.

En rendant cet hommage à Armand Soulier que seuls les plus anciens de notre commune ont connu, nous pouvons rendre également hommage à son fils Jean Soulier, décédé en 2001 et que beaucoup d'entre nous ont côtoyé.

Jean vivait seul dans la petite maison de ses parents en face de la mairie actuelle. Paysan, il participait avec courage à tous les travaux de la terre. Employé de ferme il travaillait pour plusieurs familles du bourg. Chez Albert avant guerre puis chez Chastanet du Bacquet et chez Chastanet du Coustalou. Il fut également employé communal à une époque où tous les travaux étaient manuels et où l'entretien des fossés, des chemins se faisait à la pioche, à la pelle et à la faux. Il assume ses fonctions avec sérieux et dévouement, notamment le pavoisement et l'entretien du Monument aux Morts.

Il était également employé par la maison Barrière de Meyssac comme Bouilleur de crue pour le village de Saint Julien Maumont.

A la fin de l'été, en guise de congés, il partait vendanger à Trespoux dans le vignoble de Cahors.

C'est aussi un des premiers habitants du Bourg à avoir eu la télévision dans les années 60. Les enfants du Bourg s'y retrouvaient pour regarder la Piste aux Etoiles. Artisan et même artiste à ses heures perdues il fabriquait des jouets en cuir, des objets décoratifs comme des lampes de chevet avec des allumettes et des petits bouts de bois (voir photo).

Mais n'oublions pas non plus la participation de Jean au second conflit mondial. Mobilisé il partit en Belgique puis en Angleterre pour enfin débarquer à Calais. Gazé il sera par la suite soigné au sanatorium de Servière le Chateau.

Les gens qui l'on connu se souviennent d'un monsieur qui aimait aller à la rencontre des gens pour donner un coup de main ou simplement discuter. D'un petit bonhomme à l'air pétillant, souriant, dévoué, parlant beaucoup en patois, qui dans sa R4, sa Diane puis sa 4L descendait à la Prade pour travailler son jardin.

Humble et bienveillant, c'est d'ailleurs à la demande des habitants de la petite impasse en face de la mairie où se trouvait la maison Soulier, que la municipalité a choisi pour lui rendre hommage de la nommer impasse Jean Soulier.



Un peu de réflexion ?

L'énigme du chasseur

Deux pères et deux fils partent ensemble à la chasse. Ils ont tué chacun une bécasse. De retour chez eux, ils cuisinent leurs trois bécasses. Y a t'il une erreur dans cette histoire ?

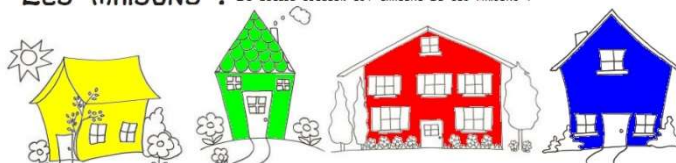
LES ENIGMES



Réponse de devinette p9 :



LES MAISONS ! De quelle couleur est chacune de ces maisons ?



Notre village a la chance de bénéficier de belles bâtisses... promenez-vous, observez, profitez !

Etat Civil



Les décès 2021 :

- M. DOUNIES Philippe : décédé le 14 Janvier 2021.
- Mme SATIR Vanessa née COISNE décédée le 27 Février 2021.
- M. RHODDE René décédé le 8 Mars 2021.
- Mme MALFAIT Marie-Claude née MICHEL, décédée le 8 Septembre 2021

Les nouveaux arrivants :

- M.BAUDOT jonathan et Mme ROY Emeline à La Gardelle.
- M.LAGLEIZE Jean-Christophe à la Chabroulie.

Les mariages

- Mariage de Mme BARRIERE Karine et M CARBONNIERE EMMANUEL LE 31 Juillet 2021.

Les naissances :

- Maya-Carmen ROY née le 14 Août 2021 fille de Jonathan-Alexandre BAUDOT et de Emeline – Marion ROY domiciliés à la Gardelle.

Services Pratiques & activités de notre territoire

Nos producteurs en vente directe

BARRIERE Christian Daniel :

Vins rouge – rosé – blanc ; Vin de Paille (Domaine Champ du Cellier) ; Noix et Huile de Noix
06.76.46.78.39

BARRIERE Karine :

Miel, Vin apéritif à base de pissenlit
06.73.24.42.05

DELMAS Jean-Michel :

Vin d'épine, Vin de Noix, Ratafia
06.85.15.71.31

EVENOU Eric et Virginie :

Horticulture et fleurs coupées
05.55.25.64.03

MOULENE jean :

Vins rouge – rosé – blanc ; Vin de Paille (Domaine de la Gardelle) - Accueil de camping-caristes à la ferme
06.45.16.76.82

TRONCHE Sylvain :

Maraichage et plants de légumes
06.51.10.20.06



Services Pratiques & activités de notre territoire *(la suite I)*

Nos artisans

- BOUTANG Romain** : RB-Réseaux-Canalisations : Pose et entretien des canalisations, réparation de fruites, récupération d'eau, stockage-pompage—lavage-désinfection des réservoirs.
06.08.57.44.52 - rbreseauxcana@gmail.com
- COMES Quentin** : Aménagements extérieurs, environnement naturel en liaison avec l'homme, Habitat, Paysage-baignade-événementiel
06.52.59.06.07 - : tamplecreation@gmail.com
- GUIONIE Pierre** : Entreprise PMO 19-mécanique générale-programmation machines-outils
06.68.67.30.27
- PATERNE Daniel** : Menuiserie-Bois-PVC-Petits travaux de maintenance – Micro-entreprise
06.11.30.40.27
- REYJAL Eric** : Plomberie-chauffage-sanitaire-nouvelles énergies
05.55.84.00.78 / 06.32.03.31.15
- AMAR Sylvie** : Sylvie AMAR-STUDIO-Agence de stratégie publicitaire et de design spécialisée en gastronomie en France et à l'étranger. Tél : 01 40 26 90 52 - contact@sylvieamarpartners.com.
- CORP Christophe** : LA SYMPHONIE d'ORPHEE ; entreprise d'édition au service de la musique et des musiciens, musique instrumentale, vocale, musique pour orgue
05 55 25 45 32.
- SEGURA Josué** : 2JS ; création et gestion de sites internet. Site : <https://2js.io>
06 42 16 36 56 - contact@2js.io



Sports et Loisirs



- La Petite Famille** : Ferme- Equestre ; Poneys-Club-Chevaux-Mini Ferme
Cours d'équitation, Western, balades à poney, stages, découverte de la ferme équestre, chez Sarah et Valérian.
Chemin des Combes Nègres 19500 St Julien-Maumont
Tél : 06 29 19 45 21. - Mail : sarah.vacavant@gmx.fr

Services

- THOMAS Karine** : Assistante maternelle agréée
06.98.03.89.10
- LEARN FRENCH** : Cours de français-Anglais
A la petite grangette, route du bourg
06.74.25.40.44 learnfranch19@sfr.fr



Hébergements

- La grange de Malou et Pierre** : Gîtes, M. BORIE
06.83.59.11.26
- La Route** : Gîtes, M TRONCHE
06 51 10 20 06
- La Vigne du Causse** : Gîtes et Chambres d'hôtes, M. et Mme PAUTY
06.31.19.75.01
- Le Bacquet** : Gîte et Chambre d'hôtes, M. et Mme CONSTANTIN
06.88.72.12.07
- Le Coustalou** : Chambre d'hôtes, M. et Mme LONGUEVILLE
06.40.64.74.94
- Long** : Gîte, Mr et Mme MAGNE, 06 76 15 95 42

